

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 20 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 14 décembre 2017 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 57

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE représenté par Fabrice GOULEY, son suppléant, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Gilles LECONTE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Armelle NEEL TILLARD, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pierre LEFEVRE a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Rémi THERIN a donné pouvoir à Jean-Paul ROUGEREAU, Dominique MARIE a donné pouvoir à Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Christian HAURET a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Alain QUEHE, Gisèle BARRAUD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Joël LEVERT, Nathalie CHENNEVIERE, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 20171220 - 13 : DÉCHETS ET RECYCLABLES : GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE EX-ACI

Contexte :

- Travail sur la grille tarifaire en commission déchets et recyclables les 1^{er} décembre et 08 décembre 2017
- Estimation du budget déchets et recyclables du service « ex-ACI » stabilisé avec un produit fiscal attendu estimé autour de 910 000€ ;

Proposition :

- Compte-tenu de la date du vote, sans connaître les éventuels excédents du budget annexe OM ACI, il est proposé de modifier la grille tarifaire en supprimant les virgules et en effectuant un arrondi inférieur au plus proche.
- La grille tarifaire est composée d'un abonnement annuel obligatoire global, détaillé dans sa composition dans le règlement intérieur de la redevance incitative. Il est rappelé que le règlement intérieur est disponible sur internet. La facturation s'effectuera deux fois par an, à 50% au 1^{er} semestre et 50% au second semestre.

Proposition de grille tarifaire 2018

Grille tarifaire 2018					
type	Effectif du foyer	Litrage	Nombre de levées dans l'abonnement	Abonnement annuel (obligatoire)	Partie variable: levées supplémentaires
Bac collectif		30 (sacs)	52 (sacs)	120,00 €	1,00 €
Bac OM	1	80	18	120,00 €	2,66 €
Bac OM	2 à 3	120	18	158,00 €	4,00 €
Bac OM	4 à 6	180	18	216,00 €	6,00 €
Bac OM	7 et plus	240	18	275,00 €	8,00 €
Bac OM	Professionnel	360	30	527,00 €	12,00 €
Bac OM	Professionnel	660	30	1 013,00 €	22,00 €
Bacs OM C3 (*)		770	135	27 585,76 €	25,66 €
BAC OM ZOO (***)		660	50	6 608,30 €	22,00 €

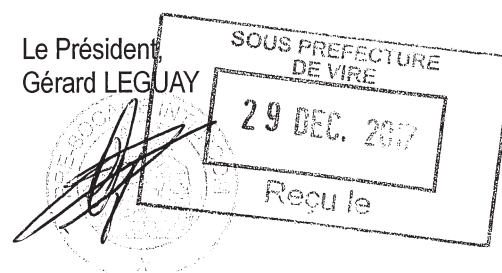
(*) : ne concerne que l'Hôpital d'Aunay sur Odon (abonnement annuel indiqué pour l'ensemble des 8 bacs)
(**) : prend en compte l'accès aux déchèteries, à la collecte des recyclables et au service de collecte des OM
(***) ne concerne que le zoo de Jurques

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se positionner sur la grille tarifaire de la redevance incitative.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **D'APPROUVER** la grille et les tarifs présentés et de mettre en application ces tarifs dès le 1^{er} janvier 2018
 - **D'AUTORISER** le président à mettre en œuvre les démarches liées à ce projet et à signer tous documents s'y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 28/12/2017
Publication le 27/12/2017